

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE HOMAG FRANCE

### 1. GENERALITES

Toutes nos ventes sont exclusivement soumises aux présentes conditions qui prévalent sur les conditions pouvant figurer sur les documents du client.

En nous transmettant sa commande, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve, sauf dérogation écrite.

### 2. CATALOGUES ET TARIFS

Les prix et renseignements portés sur nos catalogues, prospectus et tarifs, sont indicatifs et susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Ils ne constituent pas des offres et ne nous engagent pas.

Le prix définitif est celui de notre confirmation de commande.

### 3. COMMANDES

Les commandes ne sont satisfaites que dans la mesure de nos disponibilités.

Toute commande s'analyse en une promesse d'achat ferme de l'acheteur, le contrat n'étant parfait qu'après acceptation de notre part.

La commande est néanmoins considérée comme acceptée si elle n'est pas refusée dans les 15 jours de sa réception.

### 4. PRIX

Sauf spécifications contraires, nos prix s'entendent hors taxes pour les marchandises au départ du magasin non emballées.

Toute modification, soit de nos tarifs et conditions de transports, soit de droits de douanes ou taxes, ou du prix des fournitures, résultant d'une cause étrangère, est susceptible d'entraîner une révision du prix convenu. Cette révision sera déterminée par stricte référence aux éléments objectifs qui l'ont nécessitée.

Les parties au contrat conviennent que les engagements et prérogatives de paiement valent en EURO.

### 5. LIVRAISON

La livraison est toujours réputée effectuée en nos magasins, quelle que soit la destination du matériel et les modalités de son expédition, même en cas d'indications telle que remise franco...

Les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif, sauf accord express sur une date ferme d'expédition.

Ils sont établis aussi exactement que possible mais n'impliquent aucun engagement formel de notre part.

Ils peuvent être prolongés notamment en cas de retards de la part de nos propres fournisseurs, grèves ou lock out survenant chez nous ou chez nos fournisseurs, difficultés d'approvisionnement ou de transports et dans tous les cas de force majeure.

Le retard de livraison ne peut entraîner ni annulation de commandes, ni dommages et intérêts ou pénalités d'aucune sorte.

### 6. TRANSPORT

La marchandise voyage toujours aux risques et périls du destinataire quel que soit le mode d'expédition choisi.

Il appartient à l'acheteur de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer s'il y a lieu ses recours contre les transporteurs même en cas d'expédition franco.

En aucun cas, nous ne pouvons être tenus pour responsables du mode de transport choisi, de la perte de la marchandise par le transporteur, du retard dans sa mise à disposition, ou du tarif appliqué par le transporteur.

### 7. PAIEMENT

Les paiements sont faits au domicile du vendeur selon les stipulations convenues au moment de la commande.

A défaut de stipulations, la marchandise est payable à réception de facture, net sans escompte.

En cas de paiement par traites, les traites doivent nous être retournées acceptées dans les 8 jours de leur réception. A défaut, le vendeur sera en droit de faire dresser protêt faute d'acceptation.

En cas de paiement échelonné, ou de pluralité de paiement pour des commandes différentes, le défaut d'acceptation d'une lettre de change ou le non-paiement d'une échéance, entraînera, à la seule initiative du vendeur la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de la totalité des montants qui nous sont dus.

Tout retard de paiement nous oblige à percevoir un intérêt minimum de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, ce, à compter du jour suivant la date de règlement prévue.

Tout retard de paiement donnera lieu, en plus des pénalités de retard suscitées, au versement par le client d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40€.

Si les frais de recouvrement venaient à dépasser le montant de l'indemnité forfaitaire, HOMAG France pourra demander sur justification une indemnisation complémentaire.

Tout paiement partiel s'impute en priorité sur les frais, indemnités et intérêts. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit fait.

### 8. RESERVE DE PROPRIETE

**NOUS NOUS RESERVONS LA PROPRIETE DES MARCHANDISES LIVREES JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DE LA FACTURE.**

L'acheteur s'engage à conserver séparément la marchandise sous réserve de propriété et s'interdit absolument de la revendre avant complet paiement.

La revendication par le vendeur de la marchandise sous réserve de propriété s'effectue par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'acheteur.

Si l'acheteur ne défère pas à cette injonction, le vendeur pourra saisir la juridiction des référés du lieu de son siège social pour faire ordonner la restitution de la marchandise.

La revendication peut être exercée par le vendeur en cas de non-respect par l'acheteur de l'une quelconque de ses obligations et notamment en cas de non-paiement du prix ou de partie du prix à l'échéance, ainsi qu'au cas où le vendeur aurait des raisons légitimes de penser que l'acheteur ne sera pas à même de payer ce prix.

La revendication de la marchandise sous réserve de propriété ne constitue ni résolution, ni résiliation du contrat de vente.

Tous les frais de la revendication y compris les frais de justice le cas échéant sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

### 9. RESOLUTION - RESILIATION

En cas de défaut de paiement total ou partiel, comme en cas de non-respect par l'acheteur de l'une quelconque de ses obligations, la vente pourra être résolue de plein droit huit jours après mise en demeure par lettre recommandée AR restée sans effet.

Le vendeur a le droit de résilier le contrat si la situation matérielle du client le justifie.

Dans le cas d'événements imprévus ou d'impossibilité de se fournir, le vendeur pourra résilier le contrat sans que l'acheteur puisse prétendre à des dommages-intérêts.

### 10. TRANSFERT DES RISQUES

Les risques de la marchandise livrée, même celle dont la propriété reste réservée au vendeur sont supportés par l'acquéreur dès le moment de la livraison, tel qu'il est défini ci-dessus (paragraphe 5).

L'acheteur s'oblige expressément à l'assurer pour tous les dommages qu'elle pourrait subir ou les responsabilités qu'elle pourrait engendrer.

### 11. GARANTIE

Tous nos produits sont minutieusement contrôlés avant expédition et bénéficient d'une garantie de 12 mois à compter du jour de la livraison à raison d'une utilisation de 8 heures par jour.

Notre garantie porte sur le remplacement ou la réparation en nos magasins de la pièce reconnue défectueuse, par suite d'un vice de fabrication, à l'exclusion des réparations et remplacements résultant de l'usure normale, des détériorations accidentelles, défaut de montage, d'entretien ou mauvaise utilisation.

Les frais de port sont à la charge de l'acheteur.

En aucun cas, nous ne pouvons être tenus à dommages et intérêts.

### 12. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du traitement des commandes, nous pouvons être amenés à traiter des données personnelles de personnes physiques recueillies auprès du client pour le traitement de la commande, pour la tenue de notre comptabilité et pour la conservation de preuve en cas d'action, en particulier judiciaire.

Les données personnelles recueillies seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la réalisation des finalités précitées.

Le responsable du traitement des données est la société HOMAG, 1 rue de Madrid à 67300 Schiltigheim.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité au responsable du traitement, à ses employés habilités à les traiter en raison de leurs fonctions ou à des tiers habilités.

Les données ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Nous mettons en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité des traitements de données à caractère personnel et prenons toutes les précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement afin de préserver la sécurité de ces données et, notamment, d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

### 13. LIEU DE JURIDICTION

**LES TRIBUNAUX DE STRASBOURG SONT SEULS COMPETENTS EN CAS DE CONTESTATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.**